

d'emploi – il est quand même plus facile d'avoir des services localisés en un même lieu – qu'aux professionnels chargés de soutenir le même public.

Par ailleurs, pour chacune de ces configurations, regrouper les structures de proximité, que sont les ALE et les Maisons de l'Emploi, dans un lieu unique a permis d'offrir une réponse plus intégrée aux besoins liés à l'insertion socioprofessionnelle de ces demandeurs d'emploi.

Sur le plan de la gouvernance, notre Gouvernement appelle, au travers de mon action, à soutenir et développer les synergies, les partenariats et la coopération, en se centrant sur les besoins des usagers et des bénéficiaires.

J'en veux pour preuve les exemples très positifs de création d'un pôle emploi au sein de plusieurs de nos communes wallonnes et tout dernièrement encore – c'était la semaine dernière – inauguré à Walcourt, chez l'une des députées de notre Parlement.

Ces structures, qui se veulent au service du citoyen avant tout, me confortent dans l'idée que le regroupement en un lieu unique est de nature à faciliter les démarches des personnes les plus fragilisées et qui nécessitent une approche et un accompagnement multidimensionnel.

Quoi qu'il en soit, aucune modification structurelle du dispositif des ALE ne se fera sans concertation préalable avec les acteurs et les partenaires sociaux.

Je reste tout à fait sensible aux missions des Agences locales pour l'Emploi, ainsi que des celles des Maisons pour l'Emploi. Je serai particulièrement vigilante à l'impact d'une éventuelle articulation et mise en cohérence entre le dispositif des ALE et l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi au travers des Maisons de l'Emploi, si cette piste de rapprochement devait m'être proposée.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse. Tout d'abord, je me réjouis que vous ayez confirmé que les 150 ALE sur le territoire de la Région wallonne vous tiennent à cœur et que vous estimiez que leur travail est très important.

Je comprends aussi très bien que l'on veuille créer une sorte de guichet unique, que cela a beaucoup d'avantages que l'on choisisse un seul endroit pour les personnes concernées. C'est quand même justifié de se demander quel sera l'impact sur l'emploi des agents, vu qu'une piste du FOREm est manifestement, comme on l'a encore entendu, d'intégrer les ALE aux maisons de l'emploi. Il est normal que les gens concernés s'interrogent aussi sur leur futur. On le sait, ils doivent encore recevoir un nouveau contrat de travail. À l'heure

actuelle, ce n'est pas encore le cas pour tous. On annonce néanmoins qu'ils le recevront très prochainement, mais cela reste tard. C'était juste une question.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION, SUR « LA MENACE SUR LES EMPLOIS DE CP BOURG »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation, sur « la menace sur les emplois de CP Bourg ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Madame la Ministre, dans le contexte actuel très douloureux de suppression d'emplois, notamment chez Caterpillar, nous avons en Brabant wallon un souci avec une société qui s'appelle CP Bourg, qui a l'intention de supprimer quelque 85 emplois sur 225 travailleurs restants. C'est une nouvelle qui date d'il y a quelques semaines. Des contacts ont eu lieu avec les organisations syndicales.

C'est une nouvelle procédure Renault qui semble être enclenchée, le nombre de licenciements est important.

Depuis 2001, cette société qui comptait à l'époque 700 travailleurs n'a eu de cesse que de voir son volume d'emplois, son nombre de travailleurs diminuer d'année en année. C'est une entreprise quasi sous perfusion avec beaucoup de chômage économique et l'on peut se demander légitimement si elle a bénéficié, à un moment ou à un autre, d'aides régionales. Je pense aux aides relatives à l'information, à l'insertion, et cetera. Mes questions seront simples. Ma collègue a posé d'autres questions au ministre de l'Économie.

En ce qui vous concerne, mes questions sont les suivantes.

La société CP Bourg a-t-elle bénéficié d'aides de la part de la Région wallonne au niveau des dispositifs particuliers tels que l'aide aux jeunes, l'aide plans formation insertion, les stages d'insertion ? A-t-elle eu accès à ce type d'aides ?

Avez-vous plus de détails sur les contacts qui ont eu lieu entre les organisations syndicales et la direction et que peut faire le Gouvernement wallon pour aider au mieux les travailleurs qui seront licenciés demain en matière d'accompagnement ?

Par exemple, une cellule de reconversion sera-t-elle mise en place ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation. - Monsieur le Député, c'est très récemment, le 2 septembre, que l'entreprise CP Bourg a notifié son intention de procéder à un licenciement collectif de 88 travailleurs sur un effectif de 225 travailleurs, dans le cadre de la procédure d'information et de consultation, que l'on connaît mieux aujourd'hui et trop souvent répétée dans la presse sous le nom de « procédure Renault ».

L'objectif de cette procédure, on le répète, mais c'est important, c'est d'abord et avant tout, de permettre un dialogue entre l'employeur et les organisations syndicales au sein de l'entreprise pour cerner et comprendre les motifs d'une telle restructuration, examiner toutes les pistes qui permettraient de l'éviter ou en tout cas, d'en atténuer les effets et, le cas échéant, de négocier les modalités et le plan social qui s'appliqueraient en cas de licenciement effectif.

L'heure est donc au dialogue entre les partenaires sociaux au sein de l'entreprise. Comme prévu, systématiquement, lors de la réception de cette première notification, le FOREm a communiqué à l'entreprise sa disponibilité pour l'informer de la législation en vigueur et des démarches à effectuer.

À ma connaissance, l'entreprise, à ce jour, n'a pas fait appel au FOREm dans ce cadre et n'a pas non plus sollicité le Gouvernement wallon.

Si le licenciement collectif devait malheureusement se confirmer, les représentants syndicaux de l'entreprise auraient la possibilité de demander la prise en charge des travailleurs licenciés par une cellule de reconversion activée et mise en œuvre par le FOREm, en partenariat avec les organisations syndicales et les intervenants sectoriels, comme prévu par le décret du 29 janvier 2004. Les services de la cellule sont, dans ce cas, accessibles dès les premiers licenciements effectifs.

Pour votre question sur les aides à l'emploi dont aurait bénéficié l'entreprise, j'ai demandé au FOREm de procéder à un relevé des différentes aides auxquelles l'entreprise aurait pu prétendre, le cas échéant, et je pourrai vous transmettre cette liste dès qu'elle aura été finalisée.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Merci pour votre réponse. Je prends acte que la société n'a pas sollicité le Gouvernement wallon, ni le FOREm. Je prends également acte de la réponse concernant les aides antérieures éventuelles que vous me communiquerez, le cas échéant.

(Mme Nicaise, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'ÉTAT DES LIEUX
DES CELLULES DE RECONVERSION
WALLONNES »**

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR « L'EMPLOI POUR
LES SOUS-TRAITANTS DE CATERPILLAR »**

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
MME TILLIEUX, MINISTRE DE L'EMPLOI ET
DE LA FORMATION, SUR
« L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS
DE CATERPILLAR ET DE SES SOUS-
TRAITANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Tillieux, Ministre de l'Emploi et de la Formation :

- de Mme Zrihen, sur « l'état des lieux des cellules de reconversion wallonnes » ;
- de Mme Ryckmans, sur « l'emploi pour les sous-traitants de Caterpillar » ;
- de M. Drèze, sur « l'accompagnement des travailleurs de Caterpillar et de ses sous-traitants ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Madame la Ministre, le drame social que vit la Belgique, et plus précisément la Wallonie à travers Caterpillar, a notamment mis sur le devant de la scène les cellules de reconversion sous la responsabilité du FOREm, ainsi que des organisations syndicales et sectorielles.

Ces cellules de reconversion ont pour rôle de mettre en place un dispositif favorisant la réinsertion socioprofessionnelle des personnes lésées en cas de licenciement collectif et sur demande des organisations syndicales représentatives des travailleurs : plateforme d'accueil, matériel utile à la recherche d'emploi et de formation, encadrement professionnel et social, ainsi qu'un programme d'accompagnement adapté. Voici les outils qui sont à disposition. Ces cellules de reconversion sont d'une utilité essentielle pour la reconstruction des travailleurs et du développement économique. À La Louvière, suite aux problèmes de l'entreprise Duferco, les cellules de reconversion ont permis à nombre de personnes de se retrouver, tant sur le plan professionnel que sur le plan psychologique.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous dresser un état des lieux des cellules de reconversion actuellement actives en Wallonie ?